

## A La Flotte, la générosité du père Héraud saluée



*Simon de Cyrène est présente à La Flotte depuis 2010 et une donation du père Héraud à l'association. © DR*

L'association Simon de Cyrène, fondée par des personnes en situation de handicap et leurs proches, a ouvert sa première maison partagée à Vanves (Hauts-de-Seine) en 2010. Une année qui marque, aussi, les premiers pas de l'association sur l'île de Ré.

A La Flotte, par une donation du père Daniel Héraud, Simon de Cyrène devient propriétaire de deux maisons mitoyennes et d'un parc attenant, cours Eugène-Chauffour. Trois ans plus tard, les Logis de Simon accueillent leurs premiers vacanciers, handicapés et valides. Le succès est au rendez-vous. En 2017, à travers la signature d'un bail emphytéotique, l'association récupère deux maisons mitoyennes des premières pour poursuivre son développement. « Cette donation, plutôt rare dans les histoires des communautés de Simon de Cyrène, a donné une autre idée à l'association : profiter d'un lieu magique pour y créer des gîtes de vacances », explique Jean-Pierre Ledoux, président de l'association Simon de Cyrène - La Flotte. L'objectif étant de donner à la

fois du repos pour les personnes handicapées, avec des activités accessibles (bateau, cheval, vélo), mais aussi du répit pour les aidants.

### Trois terrains entre les mains de la commune

Pour la municipalité flottaise, 2021 a été marquée par le don de trois terrains en zone agricole autour de l'abbaye des Châteliers. « Des terrains qui avaient été donnés à l'époque par le père Héraud à la Congrégation des prêtres de Notre-Dame de Vie », indique le maire, Jean-Paul Héraudeau.

L'une de ses trois parcelles, par sa taille et sa position, présente un intérêt majeur pour la commune qui porte une attention particulière à la préservation et la mise en valeur du site des Châteliers. « Dans la poursuite des travaux engagés, nous avons dans l'idée de circonscrire un périmètre autour de l'abbaye. Grâce à ce terrain, nous pourrions agrandir l'espace de verdure pour d'éventuelles manifestations culturelles (concerts, théâtre, etc.) », expose l'élu.